

Délibération n° 2025-63

Objet : Transfert de propriété à TMVL des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » et « assainissement et eau » (parcelles cadastrées et non cadastrées)

Membres en exercice :	19
Présent.e.s :	17
Pouvoir.s :	2
Absent.e.s :	1
Votant.e.s :	18

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 18 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 21/11/2025
- date de publication : 21/11/2025

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quatorze novembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET.

Ont donné pouvoir :

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Jean-Pierre GILET.

Absente :

Madame Slavica TANKOSKA.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Géraud PAPON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 037-213701790-20251120-DELIB_2025_63-DE



Monsieur le Maire expose :

La métropole « Tours Métropole Val de Loire » a été créée par décret n° 2017-352 du 20 mars 2017, par transformation de la communauté urbaine Tour(S)Plus. Dès lors et conformément au 1-2° de l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales, elle exerce la compétence « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

Le périmètre de ces compétences a été précisé dans la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 19 septembre 2016.

Par délibération, en séance du 18 décembre 2017, le Conseil métropolitain a acté les conséquences, desdits transferts de compétences, sur les biens mobiliers et immobiliers des communes.

Il y a lieu aujourd'hui de finaliser le transfert des biens à transférer en pleine propriété dans le patrimoine de la métropole, conformément à l'article L5217-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 7 des statuts de la métropole.

Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires.

Les parcelles cadastrées feront l'objet d'un transfert de propriété par acte notarié. Les frais d'actes afférents seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

Pour les biens qui seront incorporés au domaine public métropolitain, le transfert de propriété interviendra à la date de publication, par le service de la publicité foncière, du procès-verbal d'incorporation.

Il est donc proposé, sur la base de l'inventaire du patrimoine rattaché aux compétences métropolitaines, de transférer les biens suivants :

l) Inventaire non cadastré

Dénomination	Origine	Fin
Rue des Ailes	<i>RN10</i>	
Rue des Auvannes	<i>RM 129</i>	<i>Intersection rue de l'Etain</i>
Rue de la Biardière	<i>Rue de Logerie</i>	<i>VC Rochecorbon de la Planche à La RocheDeniau</i>
Rue des Boissières (en agglo)	<i>ex RD 129</i>	
Allée du Bourg	<i>Rue de la Mairie</i>	
Rue du Calvaire	<i>ex RD 129</i>	<i>VC Rochecorbon 304 de la Dorerie</i>
La Carquettrie	<i>Ex RD129</i>	
Rue de la Chanterie	<i>Rue de la Logerie</i>	<i>Intersection Rue de la Roche Deniau</i>
Allée des Charmes	<i>Rue de la Raimbauderie</i>	
Rue de la Charronnerie	<i>Ex RD 129</i>	<i>Ex RD 129</i>
Allée des Châtaigniers	<i>Résidence de Frasne</i>	
Rue du Château d'Eau	<i>Rue de Frasne</i>	<i>Rue des Locquets</i>
Allée du Chêne du Gué	<i>Route de Vernou RD 76</i>	
Rue du Clos	<i>Rue de la Mairie ex RD 77</i>	<i>Allée Saint Joseph</i>
Allée du Clos Saint Antoine	<i>Rue de la Mairie ex RD 77</i>	
Allée de la Commanderie	<i>Rue de la Thibaudière</i>	
Rue du Coudray	<i>Rue de la Mairie ex RD 77</i>	<i>Rue de l'Etain</i>
Rue de la Croix Hallée	<i>Rue de la Mairie ex RD 77</i>	
La Diablerie		
Rue de la Dorerie	<i>Rue des Auvannes</i>	<i>VC Rochecorbon 304 de la Dorerie</i>

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 037-213701790-20251120-DELIB_2025_63-DE





Dénomination	Origine	Fin
Rue de la Doucinière	Rue de l'Etain	Rue des Auvannes
Rue Michel Duchamp	Rue des Auvannes	
Rue des Ecoles	Rue de la Mairie ex RD 77	
Place de l'Eglise	Rue de la Mairie ex RD 77	
Rue de l'Etain	Rue des Auvannes	Rochecorbon
Rue de Frasne	Rue de la Mairie ex RD 77	Rue du Château d'Eau
Résidence de Frasne	Rue de Frasne	
Allée de la Fosse Neuve	ZA Fosse Neuve	
Les Gaubertelles	ex RN 10	
rue de la Georgetterie	Rue de la Doucinière	
Allée de la Gibellerie	Rue de la Mulocherie	
Rue du Grand Rayage	Rue de la Russinerie	
Allée Guynemer		
Résidence de la Petite Héraudière	Rue de l'Etain	rue de la Mairie ex RD 77
Rue des Locquets	rue de la Mairie ex RD 77	Intesction rue du château d'eau
Allée de la Logerie	Rue de la Logerie	
Rue de Logerie	Rue de la Sablonnière	Rue de la Chanterie
Rue de la Mairie (en agglo)	ex RD 77	
Rue de Meslay	ZA Fosse Neuve	Route de Vernou RD 76
Rue de la Mulocherie	Route de Vernou RD 76	
Allée des Oiseaux	ex RD 77	
Rue de Parçay	ex RD 77	Rue de la Croix Hallée
Rue de la Pinotière	Ex RD 129	Rue de Parçay
Rue de la Pinsonnière	Ex RD 129	
Rue du Pluvier		
Rue de la Quillonnière	Rue de la Chanterie	
Allée de la Quillonnière	Rue de la Quillonnière	
Allée de la Racauderie	Rue de la Mairie ex RD 77	rue du Coudray
Rue de la Raimbauderie	Rue du Calvaire	
rue de la Roche Deniau	EX RD 76	
Rue de la Rouletière	EX RD 129	
Rue des Ruers	Rue des Auvannes	Rue de la Dorerie
Rue de la Russinerie	Rue de la Logerie	VC Rochecorbon
Rue de la Sablonnière	Rue de la Thibaudière	
Résidence de la Sablonnière	Rue de la Sablonnière	
Allée de la Saint Jean	Rue de la Mairie ex RD 77	Rue de la Thibaudière
Allée de la Saint Joseph	Rue des Locquets	Rue de la Sablonnière
Rue des Sports	Rue de la Croix Hallée	Intesection Rue de la Pinsonnière
Allée du Tabourneau	Rue de la Chanterie	
Rue de la Thibaudière	ex RD 77 rue de la Mairie	Rue de la Sablonnière
Résidence de la Thibaudière	Rue de la Logerie	
Rue de Vernou (agglo)	Ex RD76	
Rue des Vignes	Intesection rue des Locquets	

II) Inventaire cadastré

- Parcelles à transférer sans division foncière

Confer l'état porté dans l'annexe n° 1, jointe à la présente.

- Parcelles cadastrées nécessitant une division foncière

Confer l'état porté dans l'annexe n° 2, jointe à la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5217-2 et L5217-5 ;

VU le décret n° 2017-352 du 20 mars 2017, portant création de la métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire » ;

VU la délibération n° C 17/12/04, prise en date du 18 décembre 2017 par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public non cadastrés, affectés à la compétence « aménagement de l'espace public », tels que détaillés *supra* ;

- **APPROUVE** le transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier suivants : parcelles cadastrées détaillées dans l'annexe n° 1 ;

- **APPROUVE** le transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier suivants : parcelles cadastrées détaillées dans l'annexe n° 2 après division foncière permettant de distinguer la compétence « aménagement de l'espace public » de la propriété privée ou publique de la commune ;

- **PRÉCISE** que les transferts de propriété se font à titre gratuit ;

- **PRÉCISE** que tous frais d'actes notariés afférents à ces opérations sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous avant-contrats, actes authentiques de vente, plus généralement tous actes et documents utiles à l'exécution de la présente ;

- **PRÉCISE** que toute opération comptable correspondant à ce transfert sera affectée au budget communal, notamment l'inventaire des biens de la commune.



Secrétaire de séance,

Géraud PAPON



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 037-213701790-20251120-DELIB_2025_63-DE

